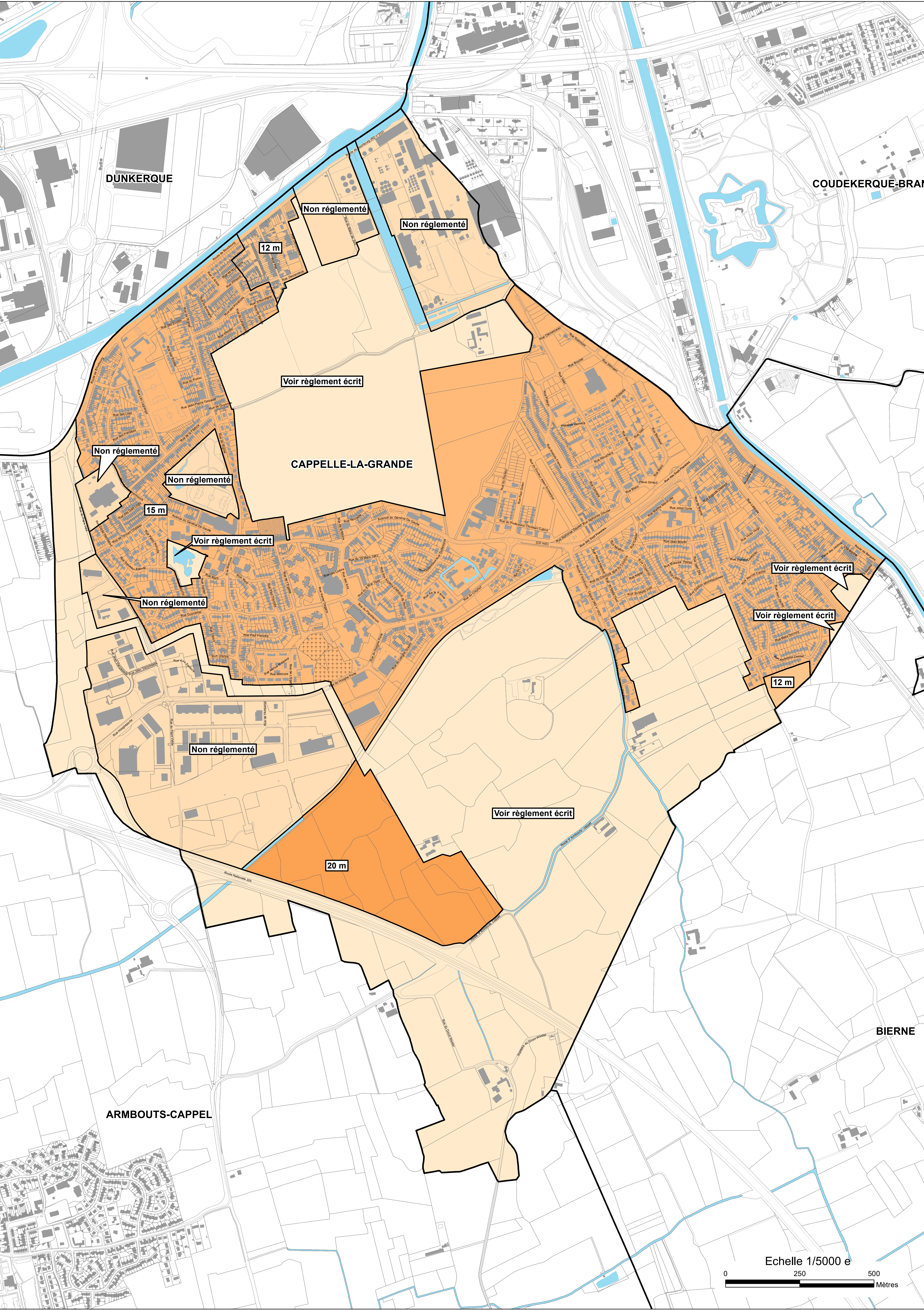
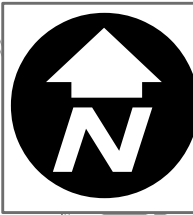




- Légende**
Hauteurs maximales des bâtiments
- Hauteurs spécifiques
 - Voir règlement écrit
 - Non réglementé
 - 9 m
 - 12 m
 - 15 m
 - 18 m
 - 20 m
 - 21 m
 - 27 m
 - 30 m
 - 50 m
 - Limites communales

Avertissement

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectifs et service publics.
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
DGFIP Cadastre
OUD PLUIHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Parcours de la Marine - BP 85536
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Habitat-Déplacement**

**PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS
Cappelle-La-Grande**

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT



Echelle 1/5000 e

0 250 500
Mètres